

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

- 5 JUIN 2024

Le greffier
Greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24089430

N° d'entreprise : **0473 952 094**

Nom

(en entier) : **Asteria**

(en abrégé) :

Forme légale : **Srl**

Adresse complète du siège : **Avenue Constant Grandprez 29, 4970 Stavelot**

Objet de l'acte : Nomination des administrateurs

Extrait du procès-verbal de l'actionnaire unique du 7 mai 2024:

[...]

1) Nomination des administrateurs.

L'actionnaire unique décide de nommer, à compter du 7 mai 2024 et pour une durée indéterminée les personnes suivantes en qualité d'administrateur de la Société :

- M. Alexander Loftus;
- Mme Rupa Patel.

Les administrateurs élisent domicile au siège social de la Société pour toutes les questions relatives à l'exercice de leur mandat.

Les mandats d'administrateurs susmentionnés sont exercés sur une base non rémunérée et peuvent être résiliés à tout moment par l'assemblée générale, sans préavis ni compensation.

Dans la mesure nécessaire, l'actionnaire unique confirme qu'à partir de 7 mai 2024, l'organe d'administration de la Société est composé comme suit:

- M. Daniel Ross Butler ;
- Business Transformation Companions SRL, représentée en permanence par M. Philippe Neumann ;
- M. Alexander Loftus ; et
- Mme. Rupa Patel.

Conformément aux dispositions légales en la matière, les nominations susmentionnées seront déposées au greffe du tribunal de l'entreprise compétent et publiées aux annexes du Moniteur belge.

2) Procuration.

L'actionnaire unique donne procuration à M. Pieter Van den Broeck, Mme. Eveline Parisis, Mme. Charlotte Vingerhoets et tout autre avocat du cabinet Monard Law BV, ayant son siège à 1150 Sint-Pieters-Woluwe, Tervurenlaan 270 et avec numéro d'entreprise 0538.839.651 (RPM Bruxelles, division néerlandaise), chacun agissant seul et avec possibilité de substitution, afin de pouvoir accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles aux décisions de l'actionnaire unique de la Société, en ce compris la signature et le dépôt de la demande de modification de l'immatriculation de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, le dépôt de tous les documents auprès du greffe compétent et l'accomplissement des formalités nécessaires à la publication des décisions de l'actionnaire unique de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A cet effet, le représentant peut, au nom de la Société, faire toutes les déclarations, signer tous les documents et faire le nécessaire en général.

[...]

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/06/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

Charlotte Vingerhoets
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/06/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).